

DEC213948INSMI

Décision portant renouvellement de M. Olivier Saut en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Olivier Saut, Directeur de recherche est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 30 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'Interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier Saut demeure affecté à l'Institut de mathématiques de Bordeaux (DR Aquitaine).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

